

NUCLÉAIRE POURQUOI MANIFESTER LE 9 MARS

PETIT RÉTROACTE POUR SITUER LA QUESTION

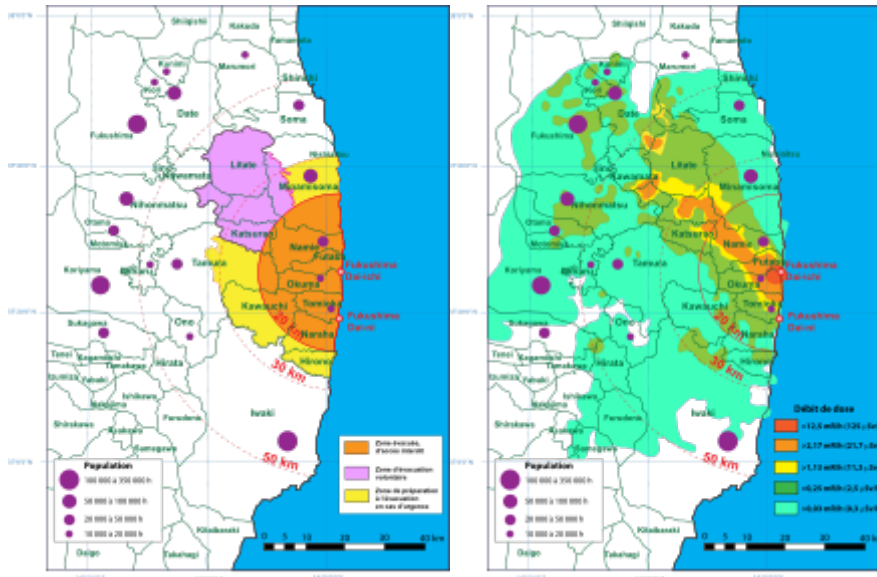
En 2003, une loi « de sortie du nucléaire » a été votée (tumultueusement) en Belgique sous l'impulsion des écologistes. Par cette loi il était prévu que les centrales nucléaires destinées à la production industrielle d'électricité à partir de la fission de combustibles nucléaires soient désactivées **quarante ans¹ après la date de leur mise en service industrielle** et ne puissent plus produire d'électricité dès cet instant. Dans la logique de cette décision, il a été décidé qu'aucune nouvelle centrale ne pourrait être construite ou mise en service. Néanmoins un simple arrêté royal permettait de reporter la fermeture en cas « d'événements externes imprévus n'ayant pas été provoqués par les exploitants des centrales nucléaires, comme une guerre, ou une crise internationale, et de problèmes d'approvisionnement imputables à certaines situations à l'étranger ».

Dire que cette loi était fragile est peu dire : la suite des événements l'a d'ailleurs démontré. Même pour plusieurs des groupes qui l'ont votée, il était en définitive peu question de la mettre réellement en pratique. Tout allait devenir opportunité pour s'en défaire. Et puis il y avait (a toujours aujourd'hui) la « belle rente² » nucléaire dont l'Etat ne veut pas se passer. Bref sous la fallacieuse raison de potentiels problèmes d'approvisionnement énergétique, la Belgique évoluait en réalité vers la prolongation de la durée de vie de ses centrales nucléaires quand patatras

Le 11 mars 2011, à la suite du plus important séisme mesuré au Japon, un terrible accident nucléaire impliquant 3 réacteurs (les réacteurs 1, 2 et 3) et la piscine de désactivation d'un réacteur de la centrale japonaise de Fukushima Daiichi est intervenu. Cet accident, dans un pays dit de haute technologie sensé maîtriser l'ensemble des processus de production nucléaire comme les conséquences des tremblements de terre habituels sur son territoire, a montré et continue à montrer au monde entier les conséquences réelles d'un accident nucléaire. En effet cet accident est toujours en cours aujourd'hui. La petite phrase « le risque zéro n'existe pas » a pris du contenu. Chacun peut à nouveau voir ce que cela signifie. Pour faire court, une zone d'un rayon de 30 km auquel il faut ajouter un large panache dû aux vents dominants a dû être évacuée impliquant le déplacement de plus de 300 000 personnes, l'abandon de milliers d'animaux, l'interdiction de la consommation des productions agricoles

¹ Notons au passage que c'est 10 ans de plus que ce qui était prévu au départ puisque les centrales ont été construites pour 30 ans de production.

² 550 millions d'euros payés annuellement par Electrabel



En ce qui concerne la centrale elle-même, du fait de l'ampleur des dégâts et des conditions extrêmement difficiles d'intervention, le démantèlement complet des installations détruites devrait prendre 40 ans. Les conséquences sur le milieu marin comme d'ailleurs finalement l'ensemble des conséquences ne sont pas encore connues. Elles ne sont d'ailleurs toujours pas enrayées. Plusieurs analyses indiquent que la pollution radioactive risque de contaminer tout l'océan pacifique et de là toute la planète.

A la suite de cet accident, il est devenu difficile en Belgique comme ailleurs de continuer à parler du nucléaire dans les mêmes termes qu'auparavant. Et donc :

En novembre 2013, le projet de loi sur le nucléaire dit « Wathélet » est voté dans l'objectif selon la majorité de « bétonner » la loi de sortie du nucléaire de 2003.

POURQUOI ALLER MANIFESTER ALORS PUISQUE SELON LE GOUVERNEMENT ON EST EN PHASE DE SORTIE DU NUCLÉAIRE

- D'abord la sortie du nucléaire prendra encore beaucoup trop de temps alors qu'il conviendrait d'en sortir le plus vite possible.
- Elle concerne en Belgique 7 réacteurs (4 à Doel, 3 à Tihange)
 - o Certes les vieux réacteurs Doel 1 et Doel 2 seront fermés l'année prochaine.
 - o Mais **le réacteur de Tihange 1, qui a le même âge, restera en fonctionnement jusqu'en 2025 en dépit de toutes les inconnues liées à son grand âge.** La prolongation de Tihange 1 de 10 ans supplémentaire (rappelons qu'il a été construit pour durer 30 ans et qu'avec la nouvelle loi on prolonge une nouvelle fois sa durée de 10 ans ce qui la porte à 50 ans) fait courir un risque additionnel sérieux aux citoyens belges. Au niveau mondial, une bonne centaine de réacteurs ont déjà été arrêtés et l'âge moyen de ceux-ci au moment de leur fermeture était d'un peu plus de 20 ans. On ne dispose que d'une expérience très réduite en

matière d'exploitation de réacteurs commerciaux de grande puissance dont la durée de fonctionnement avoisine ou dépasse les quatre décennies. Personne ne peut dire qu'on peut faire tourner nos centrales pendant 50 ans sans souci. Personne n'en a l'expérience. On entre une fois de plus en zone inconnue. Ce qui est sûr, c'est que le risque d'accident augmente fortement et que, quelle que soit leur durée de fonctionnement, les centrales nucléaires devront fermer tôt ou tard... Vu les risques que cette technologie comporte, mieux vaut le plus tôt possible.

- **L'état des cuves des réacteurs Doel 3 et Tihange 2 est extrêmement préoccupant.** Ces deux cuves sont affaiblies par des milliers de fissures. Or, la cuve d'un réacteur cela ne se remplace pas. C'est un composant unique, irréparable et irremplaçable. En juin 2012, dans le cadre d'inspections complémentaires menées à Doel 3 pour détecter et caractériser des défauts dans la cuve du réacteur, 8707 fissures ont été découvertes dans le métal de base de la cuve, en dehors des zones de soudures. En septembre 2012, près de 2000 défauts similaires étaient découverts dans la cuve du réacteur de la centrale nucléaire de Tihange 2. Une telle cuve ne serait jamais admise dans un nouveau réacteur a déclaré l'organe de contrôle, l'AFCN qui a pourtant in fine donné un avis positif quant au redémarrage de ces deux réacteurs³. Pourquoi la tolérer dans un vieux réacteur ? Nous ne devons pas accepter que ces centrales soient toujours en fonctionnement. Elles devraient être fermées immédiatement comme le réclame d'ailleurs notamment l'Allemagne⁴.
- **Il n'existe toujours pas de solution pour la gestion des déchets** du nucléaire sauf à en reporter le poids sur les générations à venir. Ce qui est inacceptable. Des parents responsables ne doivent pas laisser leurs dettes aux enfants mais préparer la voie pour leur faciliter la vie. Avec l'énergie nucléaire, nous faisons tout le contraire.

Les arguments utilisés pour ne pas sortir du nucléaire

1. **La sortie du nucléaire va faire perdre des emplois**
 - Notons qu'en cas d'accident nucléaire, beaucoup de travailleurs perdront leur emploi sauf ceux du nucléaire qui devront d'urgence être augmentés pour tenter d'enrayer les conséquences catastrophiques causées par des réacteurs hors contrôle comme Fukushima et Tchernobyl nous l'ont appris. Opposer l'argument de l'emploi à la sortie du nucléaire est donc pour le moins pernicieux.
 - Par ailleurs, si on accepte malgré tout de prendre cet argument en considération, on peut aisément démontrer qu'il est faux. Le tableau suivant (réalisé par Ecolo) – qui compile

³ <http://www.levif.be/info/actualite/belgique/redemarrage-de-doel-3-et-tihange-2-une-negligence-coupable-selon-ecolo/article-4000305167150.htm>

⁴ <http://www.lalibre.be/actu/planete/l-allemande-veut-la-fermeture-de-doel-3-et-tihange-2-51b8f232e4b0de6db9c82c0a>

différentes études – montre que la sortie du nucléaire a un impact plus que positif sur l'emploi :

Fermeture (emplois statutaires) - 350 à -600

Fermeture (sous-traitants) -350 à -600

Démantèlement +300 à 600

Capacités de remplacement - construction +300 (min)

Capacités de remplacement – exploitation (emplois directs) +120 à 320

Renouvelable (Wallonie) +15000 à +17 000

- Indépendamment du démantèlement qui n'est probablement pas la meilleure technique pour sortir du nucléaire car se pose la question du stockage des déchets, mettre fin au nucléaire peut être pourvoyeur d'emploi. Comme le montre l'Allemagne, au lieu de tourner en rond avec une énergie dépassée et extrêmement risquée, on peut avancer vers d'autres modèles. L'Allemagne a en effet décidé de sortir du nucléaire tout en se dotant d'objectif de réduction de CO2 (moins 40% s'ici 2020) plus ambitieux que la Belgique. Grâce à cette stratégie l'Allemagne compte aujourd'hui plus d'emplois dans les secteurs verts que dans le secteur automobile.

2. Il faut prolonger Tihange de 10 ans pour assurer la sécurité d'approvisionnement

Dépendre d'une poignée de (vieux) réacteurs pour assurer une grande partie de notre production d'électricité, c'est au contraire mettre la sécurité d'approvisionnement en péril. Il n'est jamais sage de mettre tous ses œufs dans le même panier. D'après la CREG, d'ELIA et le SPF Energie en cas de circonstances défavorables (forte augmentation de la demande, fermeture d'unités, capacité d'importations réduites), en cas de fermeture totale des centrales nucléaires, il existerait un risque de blackout en Belgique entre 2014 et 2017. Répondre à ce risque potentiel par la prolongation de Tihange 1 revient à utiliser un canon pour tuer une mouche. D'autres manières existent comme se mettre en position de maîtriser la demande et garder des unités de production gaz-vapeur en réserve plutôt que les fermer comme on le fait.

3. Le coût de l'énergie va monter

Oui. Le coût de l'énergie nucléaire devrait logiquement et moralement augmenter si on veut être équitable notamment avec les générations à venir et pouvoir correctement comparer le coût des différentes énergies. Aujourd'hui ce n'est pas le cas puisqu'on ne provisionne pas suffisamment les risques encourus et les conséquences connues liées à la gestion des déchets.

- **Ainsi, le nucléaire n'inclut pas suffisamment la couverture des risques qu'il fait courir.** Actuellement, en vertu des conventions de Paris et de Bruxelles, chaque pays signataire fixe le plafond de responsabilité financière qu'il impose aux exploitants actifs sur son territoire en cas de dommages engendrés par un accident nucléaire. Dans notre pays, depuis la loi du 22 juillet 1985, relative à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, Electrabel peut être tenu pour responsable pour un montant **de 300 millions d'euros** (article 7, § 1 de la loi précitée). A ces quelque 300 millions d'euros s'ajoutent **140 millions d'euros** qui, en vertu des Conventions de Bruxelles et de Paris, sont offerts par l'ensemble des parties desdites conventions entendez les pays et donc l'argent public (notamment l'Allemagne, l'Autriche, la France, le Luxembourg, les

Pays-Bas et le Royaume-Uni). Le projet de déplaçonnement de la responsabilité civile des exploitants est à l'étude depuis au moins les années 2000. On annonce régulièrement la révision des chiffres à la hausse mais comme sœur Anne, on ne voit rien venir sauf la menace de la part d'Electrabel de ne pas payer à l'état la rente due. Ces montants sont on le sait totalement dérisoire au regard des dégâts humains, écologiques et économiques causés par l'accident de Fukushima au Japon qu'on estime **à plus de 100 milliards d'euros**. Michel Vincineau rapporte dans son étude⁵ l'avis du Conseil d'Etat à ce propos. Celui-ci est totalement édifiant : « Pour faire jouer les garanties qu'il prévoit, le projet se fonde exclusivement sur l'existence d'une responsabilité aquilienne (...)•Il en résulte que la victime n'obtiendra réparation que si elle prouve l'existence d'une faute ou le vice de la chose et si l'accident atomique n'est pas imputable à un cas fortuit ou de force majeure. Les exigences d'un tel système sont de nature à réduire considérablement l'efficacité des garanties prévues. En effet, dans un grand nombre de cas, la preuve d'une faute ou d'un vice de la chose sera pratiquement impossible à administrer ou, en tout état de cause, extrêmement difficile, principalement lorsque le sinistre sera étendu. C'est donc précisément dans l'hypothèse où le sinistre atteint les proportions d'une catastrophe nationale que les victimes courent le risque de n'être pas indemnisées, alors cependant que, selon l'exposé des motifs, le premier but du projet est d'assurer à celles-ci la réparation complète des dommages qu'elles subiraient ».

- **L'approvisionnement des coûts liés à la gestion des déchets produits est de l'aveu même de l'Ondraf totalement insuffisant⁶ :**

« Le cadre légal et réglementaire existant devrait être complété afin de minimiser, ou tout au moins de limiter, le risque que l'Etat doive se substituer à des responsables financiers défaillants pour assurer la couverture de leurs coûts nucléaires.

L'ONDRAF recommande que soit établi un cadre légal et réglementaire clair et cohérent organisant la couverture des coûts nucléaires. Ce cadre doit imposer la constitution de provisions suffisantes et contenir les dispositions adéquates pour assurer leur disponibilité en temps utile. »

Selon les estimations fondées sur les données disponibles au 1er janvier 2001, la quantité de déchets conditionnés que l'ONDRAF aura à gérer d'ici 2070 est estimée aux volumes suivants :

- 70 500 m³ de déchets à faible activité et courte durée de vie ;
- 8 900 m³ de déchets d'activité moyenne ;
- **de 2 100 à 4 700 m³ de déchets de haute et très haute activité.**

Périodes radioactives de quelques isotopes

⁵ <http://rbdi.bruylant.be/public/modele/rbdi/content/files/RBDI%201969/RBDI%201969-1/Etudes/RBDI%201969.1%20-%20pp.%20226%20-%20269%20-%20Michel%20Vincineau.pdf>

⁶ http://www.ondraf.be/sites/default/files/Fiche%2012-07_2013_FR.pdf

isotope		période
iode	¹³¹ I	8,0207 jours
krypton	⁸⁵ Kr	10,76 ans
tritium	³ H	12,32 ans
carbone	¹⁴ C	5 730 ans
plutonium	²³⁹ Pu	24 110 ans
iode	¹²⁹ I	15,7 millions d'années
plutonium	²⁴⁴ Pu	80,8 millions d'années
uranium	²³⁵ U	703,8 millions d'années
uranium	²³⁸ U	4,4688 milliards d'années
thorium	²³² Th	14,05 milliards d'années

L'uranium naturel est composé de deux isotopes, l'uranium 238 et l'uranium 235 qui est le seul fissile et utilisable dans les réacteurs nucléaires. La teneur de l'uranium naturel en uranium 235 étant trop faible pour alimenter un réacteur nucléaire, il convient donc de l'enrichir en augmentant la proportion d'uranium 235.

CONCLUSIONS

Faut-il vraiment en tirer une ? Tout ceci nous indique à souhait que nous devons sortir de la production d'énergie à partir du nucléaire le plus vite possible. Comme malheureusement nous somme contraints et à très long termes de gérer les coûts engendrés par cette industrie, nous devons exiger que les dividendes issus de cette industrie ne puissent plus être distribués mais soient placés dans un fonds qui serve à provisionner les coûts et les risques que cette industrie fait peser.

Tout cela mérite bien non seulement de manifester mais de faire valoir nos arguments

Peut-être à l'aide de l'une ou l'autre de ces formules :

- Nucléaire : Non au profit – y compris de l'Etat - sur le dos des générations à venir et de la protection des populations.
- La rente nucléaire = une rente honteuse.
- Nucléaire : Non aux dividendes. Oui aux financements de la gestion des risques et de la gestion des déchets
- Nucléaire : Oui le coût de son énergie doit augmenter. Oui nous devons en sortir au plus vite
- Non au nucléaire oui à la relocalisation
- Ni nucléaire, ni effet de serre. Relocalisons !
- Nucléaire en sortir au plus vite et dignement. Non à la rente honteuse. Non aux dividendes. Oui aux financements de la gestion des risques et des déchets.